

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes tenue le 20 avril 2020 à 13 h 30, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS SUR PLACE : mesdames et monsieur, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE : mesdames et messieurs, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 13 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 15 avril 2020, tel que rédigé.

4. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources matérielles

4.1 Protocoles d'entente relatifs au transfert de propriété de terrains et aux autres modalités nécessaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école secondaire de Chambly

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé des investissements gouvernementaux afin que la Commission scolaire des Patriotes puisse procéder à l'agrandissement de l'École secondaire de Chambly.

L'agrandissement de l'École secondaire de Chambly ne pourra être réalisé sans que la Commission scolaire des Patriotes ait à empiéter sur des terrains adjacents, lesquels appartiennent à la Ville de Chambly.

Des discussions ont été amorcées avec la Ville de Chambly afin de connaître l'intérêt de celle-ci à transférer à la Commission scolaire des Patriotes la propriété des parcelles de terrain nécessaires afin de procéder à l'agrandissement de l'École secondaire de Chambly.

Des négociations additionnelles seront requises afin de convenir de toutes les modalités afférentes au transfert de propriété de ces parcelles de terrain. Cela se fera dans le contexte où les articles 201 (modifié), 272.2 à 272.13 (nouveaux) et 459.5.5 (nouveau) de la *Loi sur l'instruction publique* entreront en vigueur le 15 juin et le 1^{er} juillet 2020.

La Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accompagnent la Commission scolaire des Patriotes dans ce processus de négociation afin de s'assurer que les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que le cadre législatif et réglementaire applicable, notamment la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., c. I-13.3, art. 452) et le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (R.L.R.Q., c. I-13.3, r. 7), seront respectés.

Les modalités des différents protocoles d'entente à intervenir seront négociées et convenues en fonction des recommandations formulées par la Société québécoise des infrastructures et par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'au 15 juin 2020.

DG-025-04-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

De mandater le Service des ressources matérielles afin de poursuivre les négociations avec la Ville de Chambly, la Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, selon les orientations énoncées par le directeur général, afin d'en venir à une entente favorable pour la Commission scolaire des Patriotes quant au transfert de

propriété de terrains et aux autres modalités nécessaires dans le cadre de l'agrandissement de l'École secondaire de Chambly;

De signer conjointement avec le directeur du Service des ressources matérielles les protocoles d'entente à intervenir relativement aux transferts de propriété de terrains et aux autres modalités nécessaires dans le cadre de l'agrandissement de l'École secondaire de Chambly;

De signer conjointement avec le directeur du Service des ressources matérielles les actes notariés requis et tout autre document qui pourrait s'avérer nécessaire en vue de donner effet à ces protocoles d'entente.

4.2 Octroi de contrat pour l'achat de cartouches d'encre originales / Regroupement d'achats du CARME (dossier 152022)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet.

Dans ce contexte, la Commission scolaire des Patriotes a été mandatée par plusieurs commissions scolaires afin de procéder à un appel d'offres regroupé pour la fourniture de cartouches d'encre originales.

Le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires.

La *Politique relative à l'attribution des contrats et à la gestion contractuelle* prévoit que la Commission scolaire des Patriotes adhère pleinement au principe des achats regroupés.

Un appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 28 janvier au 5 mars 2020 pour l'achat de cartouches d'encre originales (dossier 152022).

Les soumissions reçues ont été analysées et jugées conformes.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires.

Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'au 15 juin 2020.

DG-026-04-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour l'achat de cartouches d'encre originales (dossier 152022) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mégaburo inc., pour un montant de 648 332,80 \$ (toutes taxes exclues) pour une durée de deux ans;

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

5. POINT D'INFORMATION

Service des ressources éducatives

5.1 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021 / État de situation

Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Elle fait état de la mise à jour apportée à l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2020-2021 faisant suite à la période d'inscription qui s'est tenue du 3 au 14 février 2020 et aux recommandations de classement des directions d'établissement.

À la suite de ce processus, elle confirme la localisation des classes d'enseignement spécialisé pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire. Un total de 140 groupes accueillera des élèves l'an prochain.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 14 h 15, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève la séance.

Directeur général

Secrétaire générale

CH/lc